

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 965**

présenté par

M. Rolland, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Dive et Mme Minard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
